

La Situation dans les Régions Libérées

Extrait du Rapport de M. J.-P. DE SAINT-MAURICE — 24 juin 1921

Si l'on examine la donnée du problème de reconstitution des Régions dévastées, on se rend compte rapidement que sa solution dépendait des deux éléments qui conditionnent pour ainsi dire la vie matérielle des individus et des collectivités : L'esprit d'entreprise et l'argent.

L'argent, c'était le rôle de l'Etat de le fournir, c'était son devoir de ne l'employer qu'à bon escient. Chacun sait qu'il a gaspillé celui des contribuables et qu'il n'a pas su exiger de nos anciens ennemis les sommes qu'ils lui devaient aux termes du traité.

Quant à l'esprit d'entreprise, il était naturellement dévolu à l'initiative privée, honneur du tempérament français.

A de rares exceptions près, on peut assurer qu'elle a été tout à fait à la hauteur de sa tâche.

La terre, grâce à l'inépuisable énergie, à la ténacité proverbiale du paysan a presque repris sa physionomie d'avant-guerre. Elle produit.

L'industrie se relève peu à peu grâce aux larges secours financiers de l'Etat dont la première préoccupation fut la reconstitution industrielle.

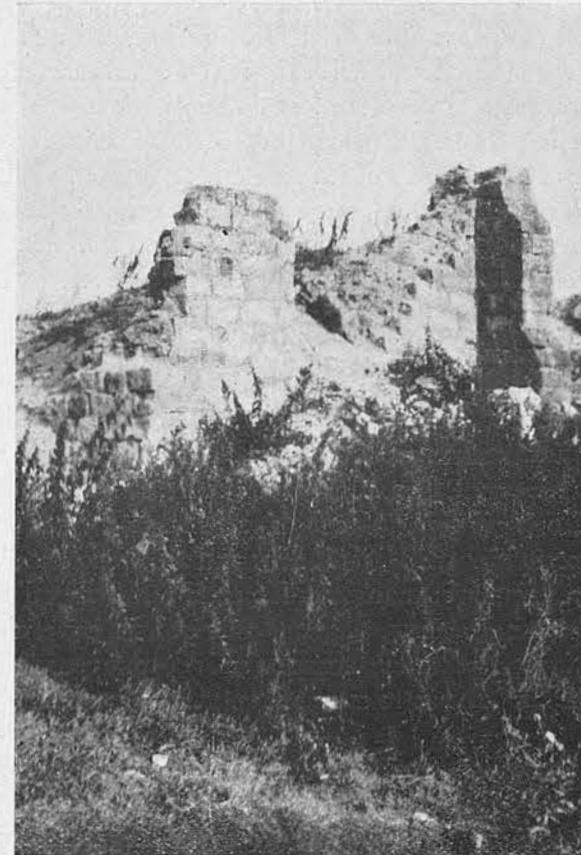
Que dire hélas des travaux de reconstruction de nos villes et villages ! Sur ceux-là, vous me permettrez de retenir votre attention, car ils sont maintenant la grande pitié des Régions dévastées. Nombreux sont nos confrères qui entreprennent la croisade en ces régions.

Il leur fallut d'abord évaluer le montant de la destruction. Leur organisation et leur méthode furent, quoiqu'on en dise, assez nombreuses pour mener à bien, en moins de deux années, malgré les embûches d'une administration tracassière, l'estimation de dommages dont le chiffre s'élève hélas à tant de milliards.

La tâche était écrasante, ingrate et périlleuse.

Les architectes désireux de remplir les mandats que leur confiaient les sinistrés, prirent leurs intérêts en mains et établirent leurs dossiers selon les usages et selon la loi. Ils déterminèrent la valeur de construction en 1914.

Ce mode de procéder, à la fois rationnel et logique, fut cependant le point de départ de suspicions et d'accusations qui se manifestèrent en haut lieu contre la profession. L'Administration, soucieuse pour une fois des deniers de l'Etat, eut préféré que le sinistré prît pour base la valeur vénale et générale très inférieure à la valeur de construction.



UNE EGLISE.

Si les intentions sont de tenir les engagements solennels du Parlement envers le sinistré, les architectes qui, quoiqu'on en dise, connaissent fort bien la question, assurent qu'il faut pour cela :

- 1^o Hâter les décisions des Commissions cantonales ;
- 2^o Fournir l'argent nécessaire ;
- 3^o Réduire au minimum l'intervention administrative ;
- 4^o Posséder les moyens techniques et matériels de réalisations.

Nous ne pouvons que constater la carence des trois premières conditions, quant à la quatrième, les architectes français tiennent à affirmer avec l'Entreprise qu'ils sont absolument prêts à la remplir.

J.-P. DE SAINT-MAURICE.

(97-99-101, rue de Crimée - PARIS)

M. F. CHANUT, Architecte, Grande Médaille d'Argent, Prix François-Delarue (Fondation Maurice Delarue 1905)

Visite du 20 Juin 1921

Ces ateliers sont destinés à la confection des vêtements suivant les méthodes américaines de division du travail; ils sont prévus pour 3.000 ouvriers et ouvrières et 500 machines spéciales.

Edifiés sur l'emplacement d'une avenue privée, créée avant la guerre, ils ont été conçus pour la plus grande légèreté et l'extrême rapidité de construction, comportant la partie en sous-sol strictement nécessaire aux machineries d'ordre général : chauffage, énergie électrique, compresseurs divers, etc.

Il a présenté des entrepreneurs à ceux des clients qui n'en trouvaient pas.

Aujourd'hui, on peut dire que la majorité des coopératives commence la reconstruction. Elles ont des architectes avec leurs plans, des entrepreneurs avec leurs installations et leurs approvisionnements.

Comment se fait-il donc que les travaux reprennent si difficilement ?

Les sinistrés légitimement impatients accusent de négligence la corporation du bâtiment qui reste ainsi l'arme au pied, alors que son intérêt semble tant être d'agir.

L'origine de cette situation tient particulièrement à ce que la Loi a été faite sans tenir compte des fluctuations auxquelles nous sommes accoutumés dans les prix depuis quelques années.

Le terrain étant très mauvais (glaise et anciennes carrières éboulées), un plateau général de sol comprimé mécaniquement a été constitué, les poteaux reposent sur ce plateau par des patins de béton armé donnant au maximum une pression de 0 k. 500 par c. m.², un radier général également en béton armé assure dans les mêmes conditions de pression l'horizontalité et la résistance du parquet sur lequel sont montées les machines industrielles.

Le montage du gros œuvre métallique a été réalisé en deux mois à l'aide de trois tours équipées électriquement (une par travée).

Le terrain était nu le 1^{er} janvier 1921 et les ateliers

sont prêts à recevoir les machines depuis le 1^{er} juillet courant. La surface couverte est 7.500 m², les ateliers proprement dits comptant pour 5.600 m² dans ce chiffre total.

Les travées ont 10 m. de largeur et 16 m. 50 de portée, soit 165 m² de surface.

Deux chaudières à haute pression donnent la vapeur à 7 kgs pour les besoins industriels et pour le chauffage.

Les autres fluides installés en circuits complets sont : l'eau de source pression normale, le gaz pression normale, le gaz surpressé, l'air comprimé de la Compagnie, l'air comprimé par compresseurs de secours, le vide par décompreseurs.

Le chauffage est assuré par batteries soufflées desservant deux gaines latérales et une gaine centrale; ces batteries sont actionnées par deux ventilateurs qui prennent l'air filtré dans une courette spéciale et le pousse sur les batteries d'aéro-condenseurs.

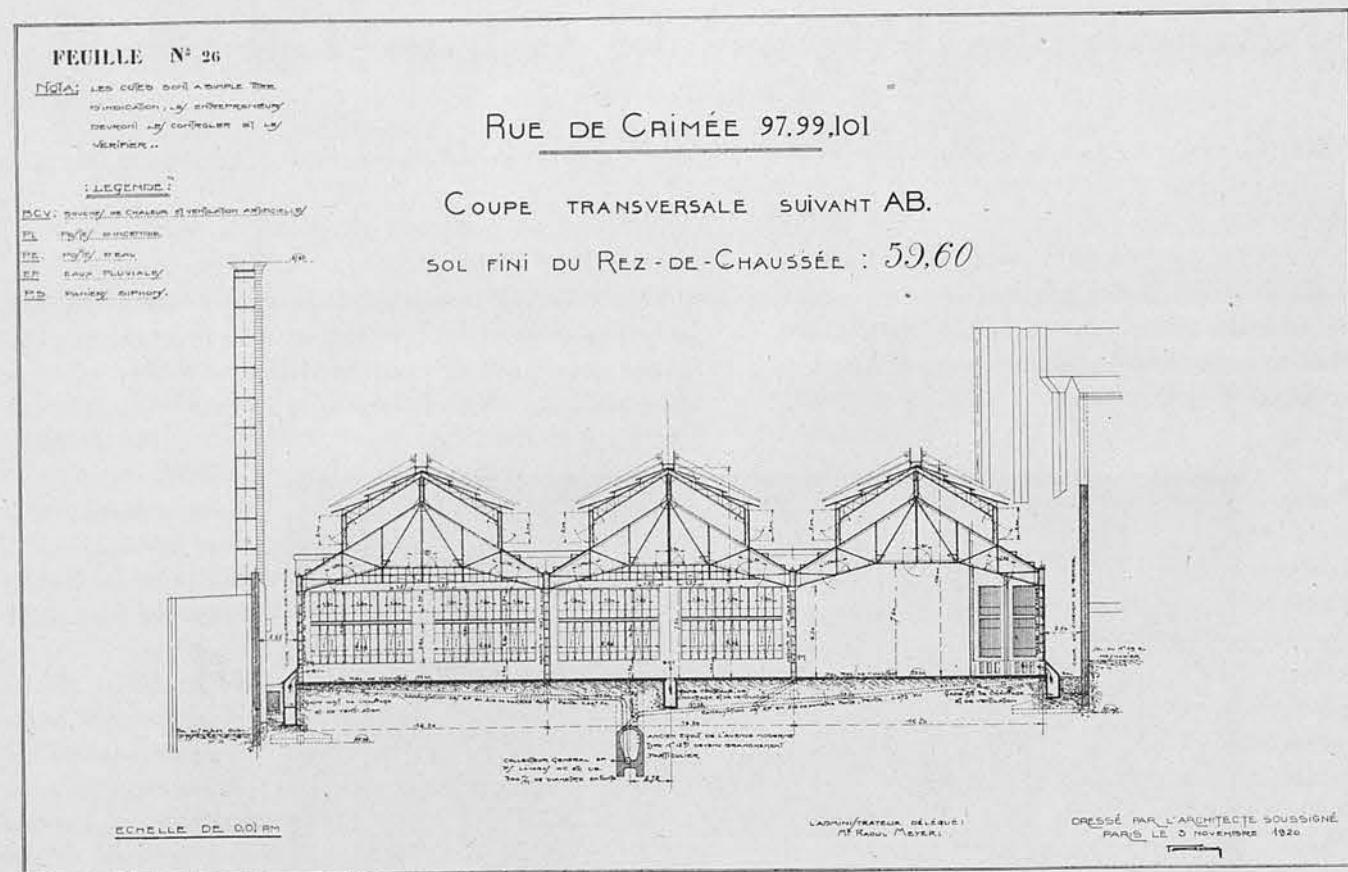
Le volume d'air des ateliers, 35.000 m³ est renouvelé trois fois par heure en grand régime et une fois en petit régime. L'été, l'air frais remplace l'air chaud dans les mêmes conditions.

Cette construction qui ne comporte aucun luxe mais tout le confortable nécessaire à une exploitation intensive, a coûté 6.000.000 de francs sans les machines industrielles, mais en comprenant les machineries générales d'alimentation, le coefficient par rapport aux prix de 1914 avant la guerre, est 4,20.

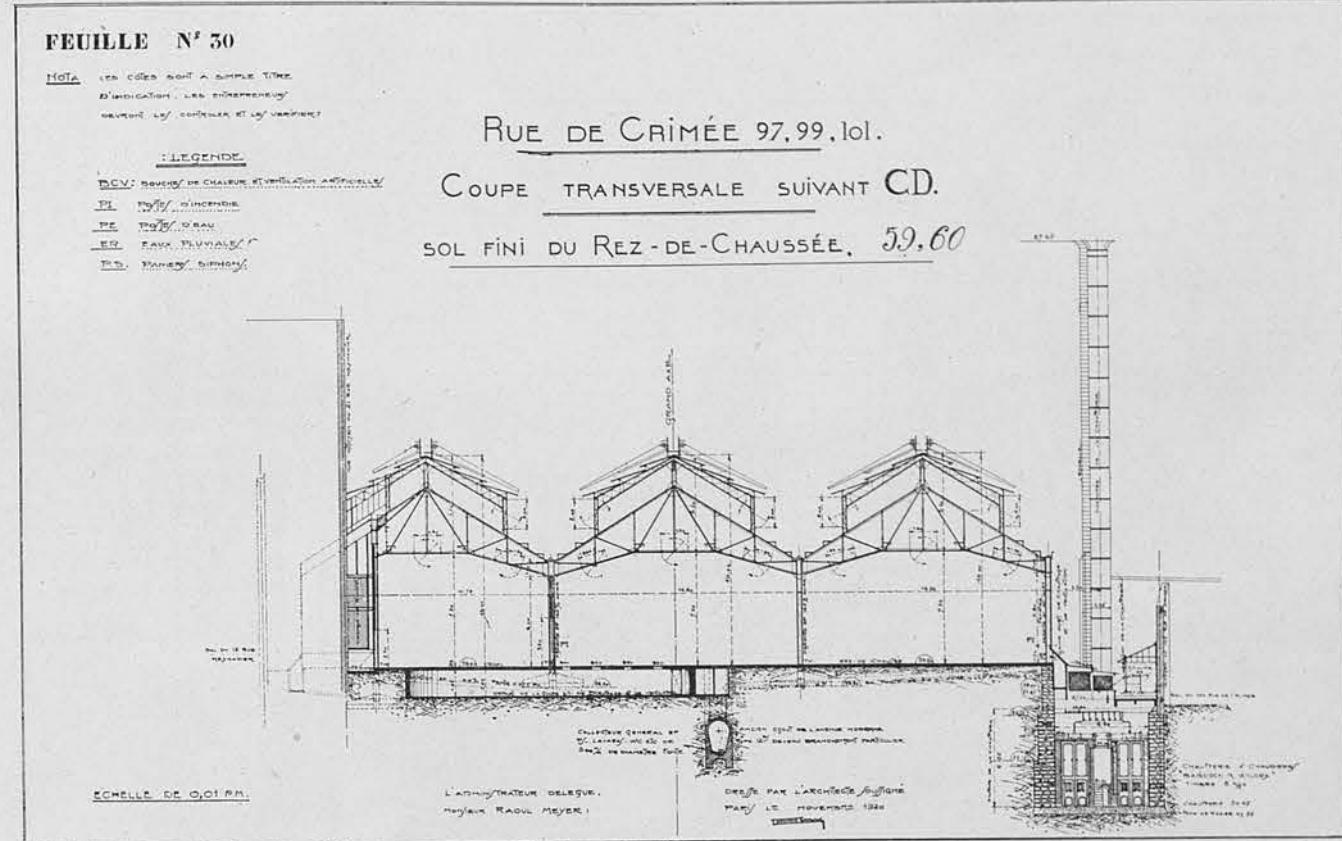
Paris, le 6 juillet 1921.



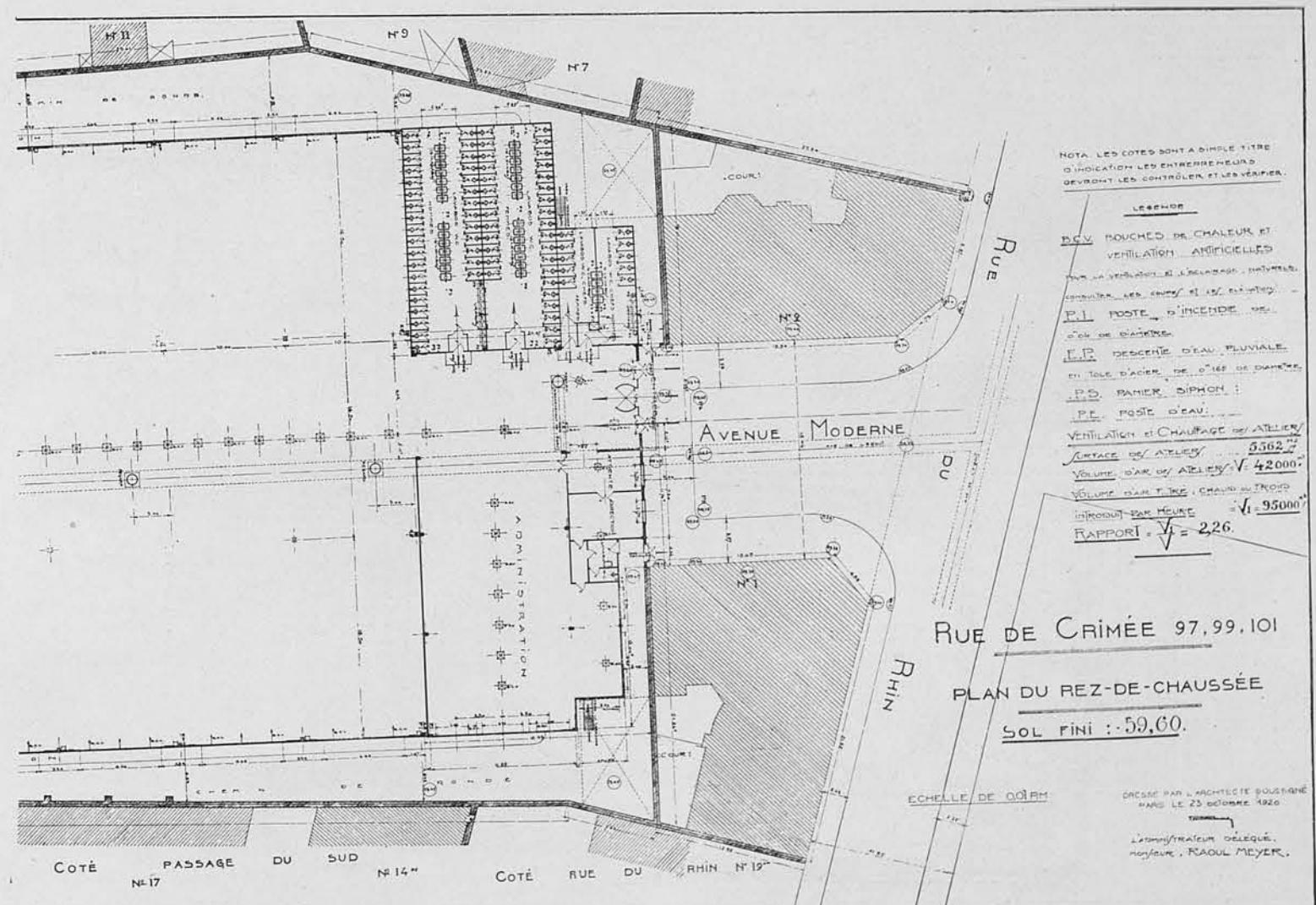
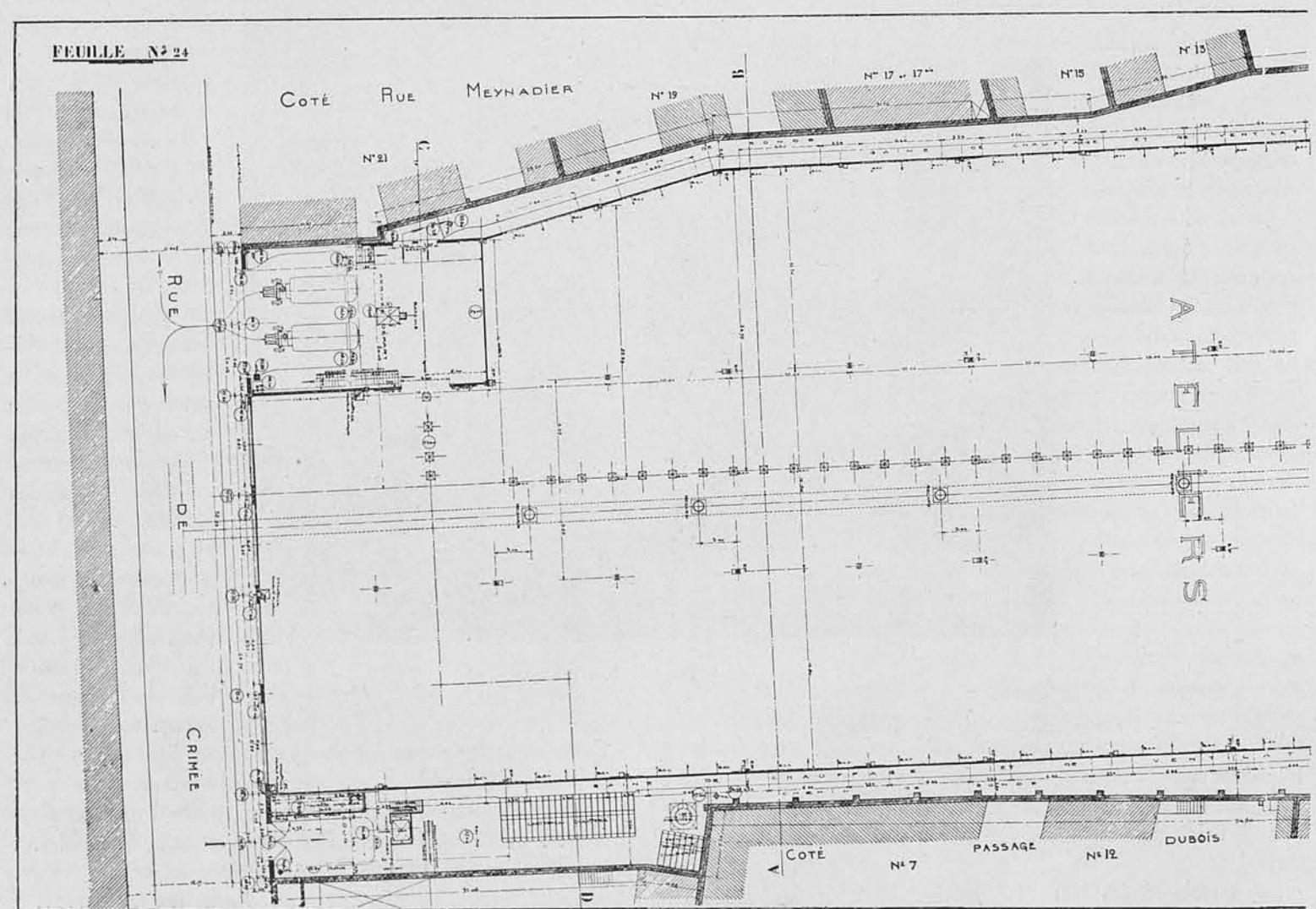
HALL EN COURS DE CONSTRUCTION.

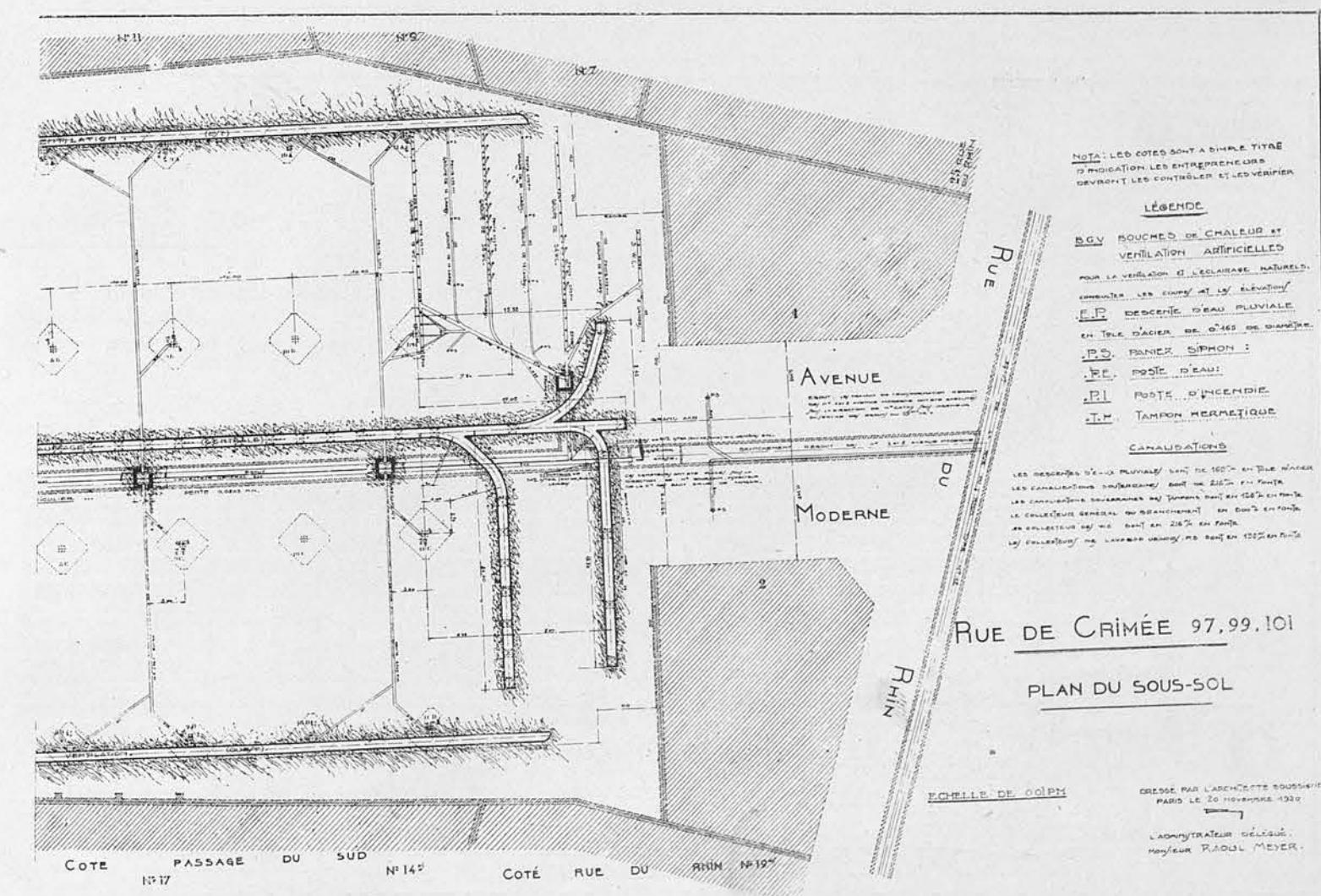
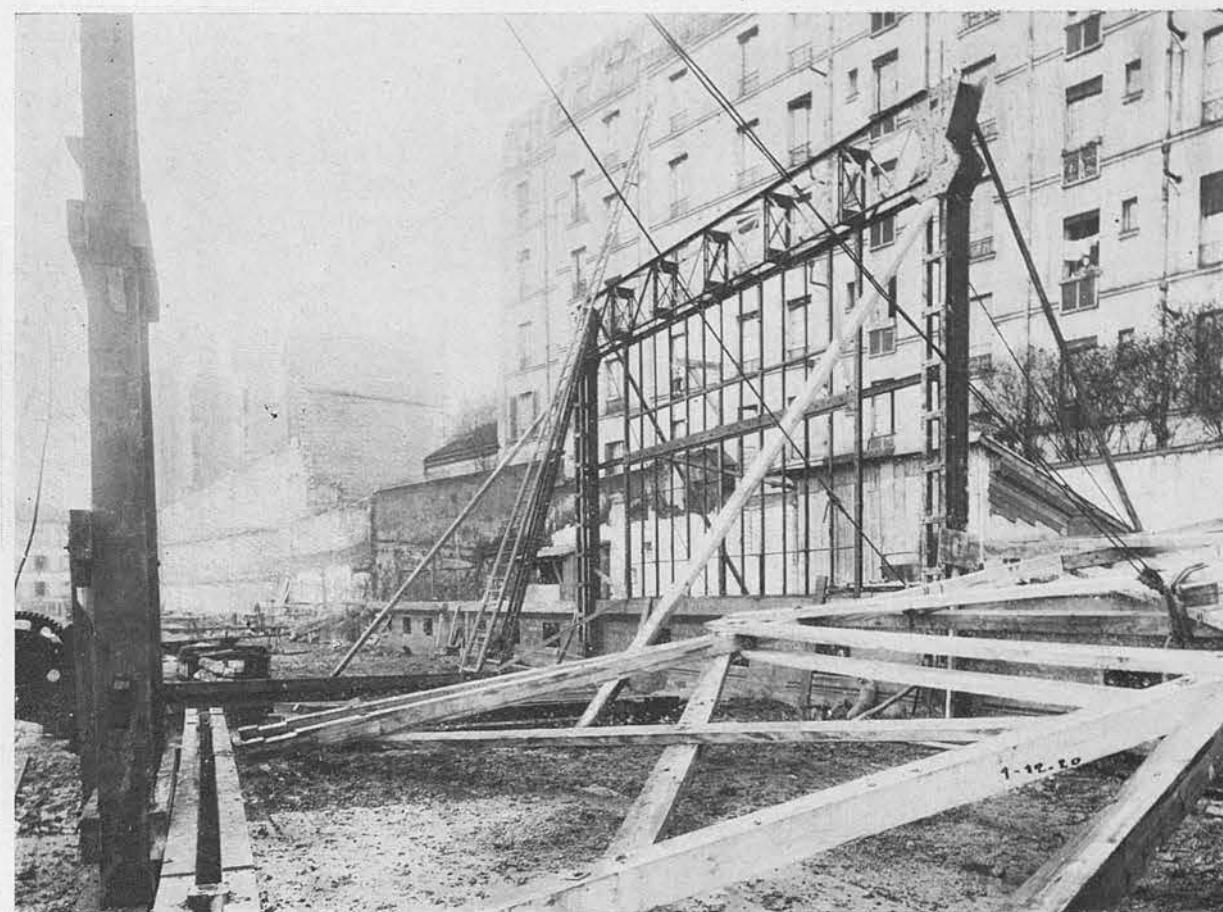
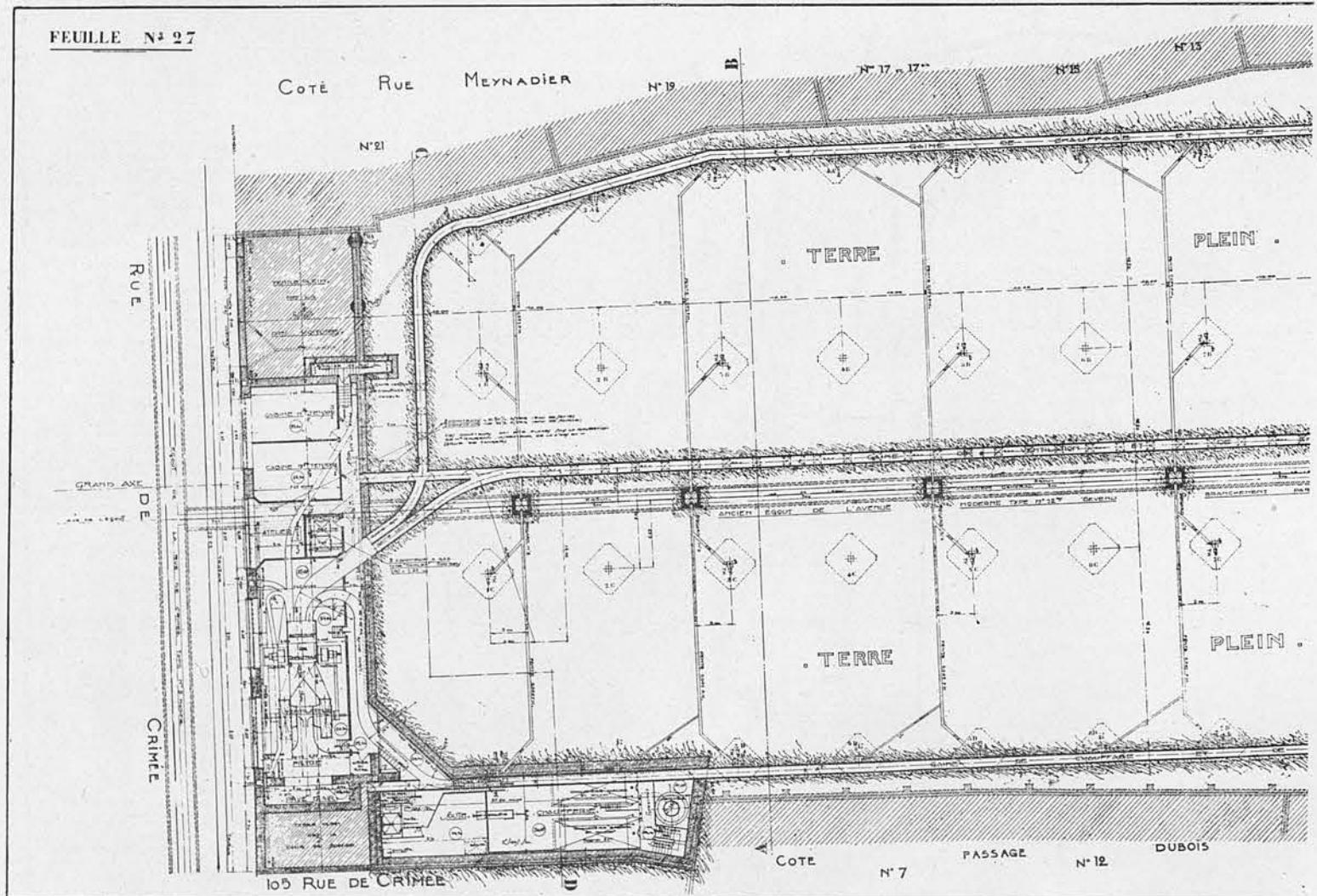
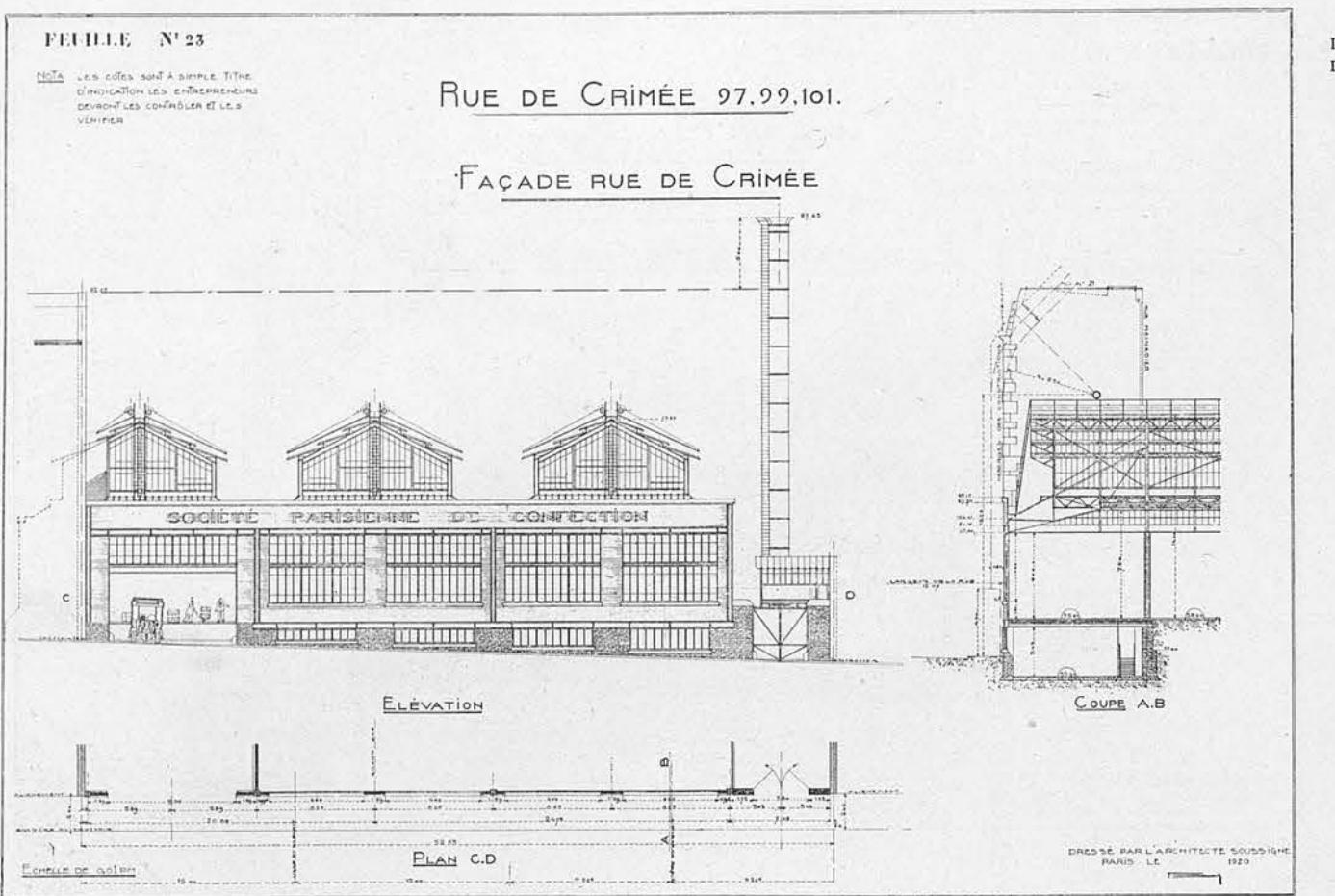


ANNEXES
DES MAGASINS
DES GALERIES
LAFAYETTE.

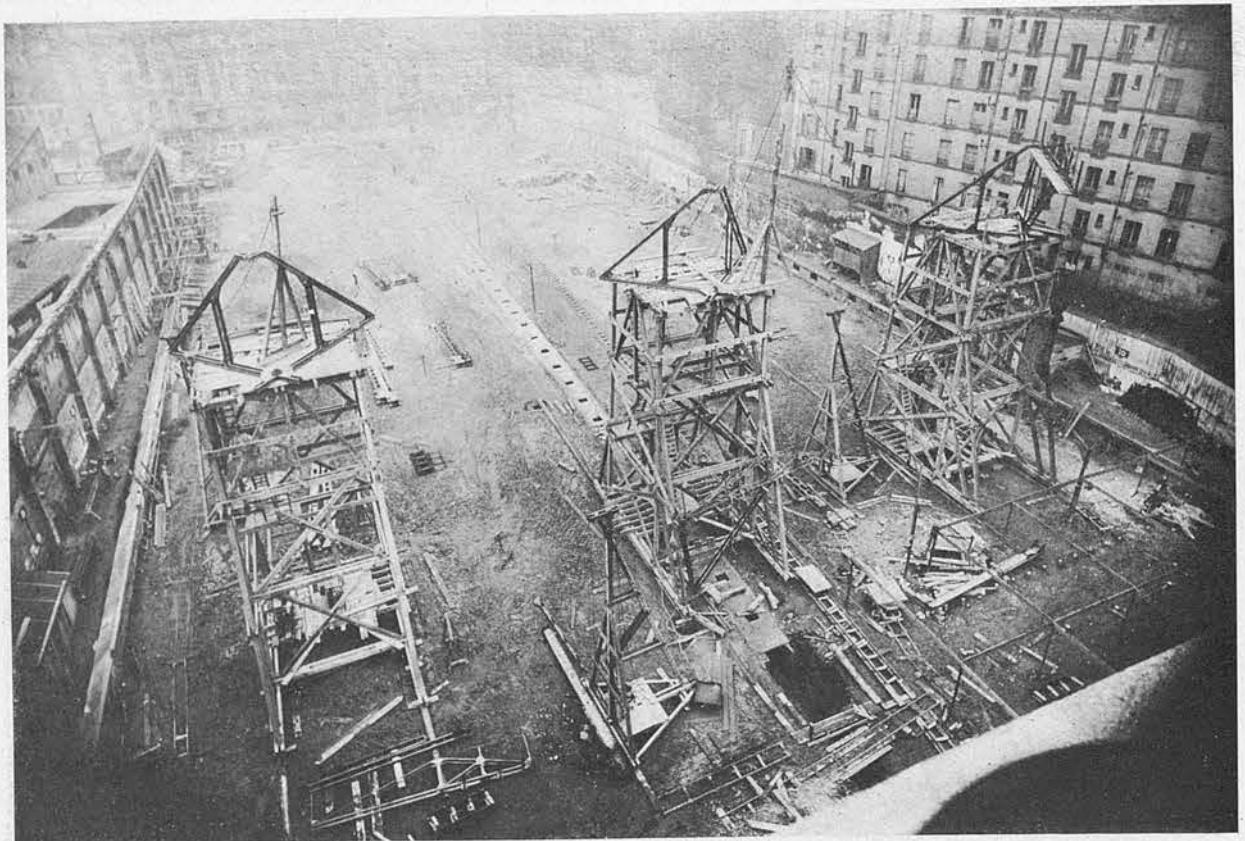


F. CHANUT,
Architecte.





25 SEPTEMBRE 1921

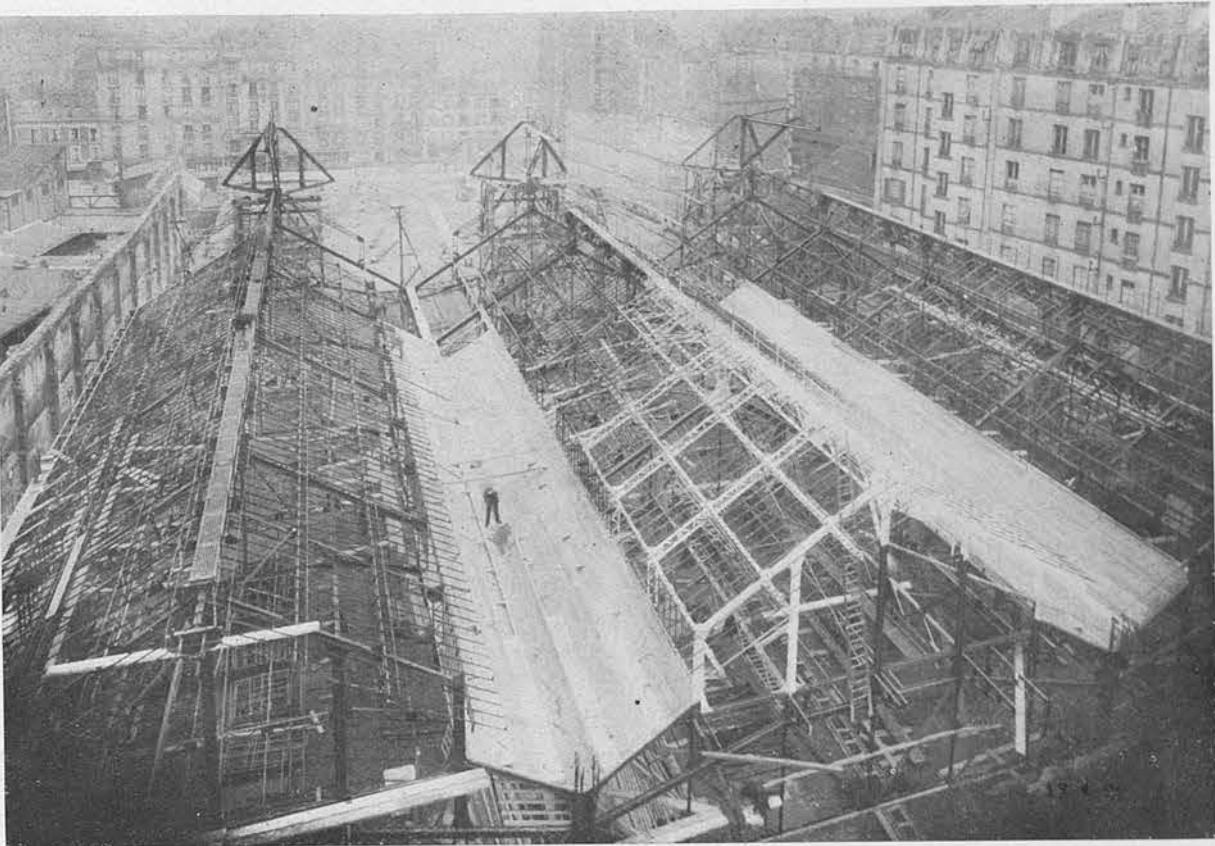


MONTAGE DES FERMES

F. CHANUT, Architecte.

ANNEXES DES MAGASINS
DES GALERIES LAFAYETTE.

25 SEPTEMBRE 1921

ANNEXES DES MAGASINS
DES GALERIES LAFAYETTE.

LES CHÉNAUX

F. CHANUT, Architecte.

FEUILLE N°25

NOTA : LES COULENT SONT A BOUTON. BROSSE
DÉGRADATION, LES CLOTTURES,
DESSOUS DES POURTOIS ET LES
VENTILATEURS.

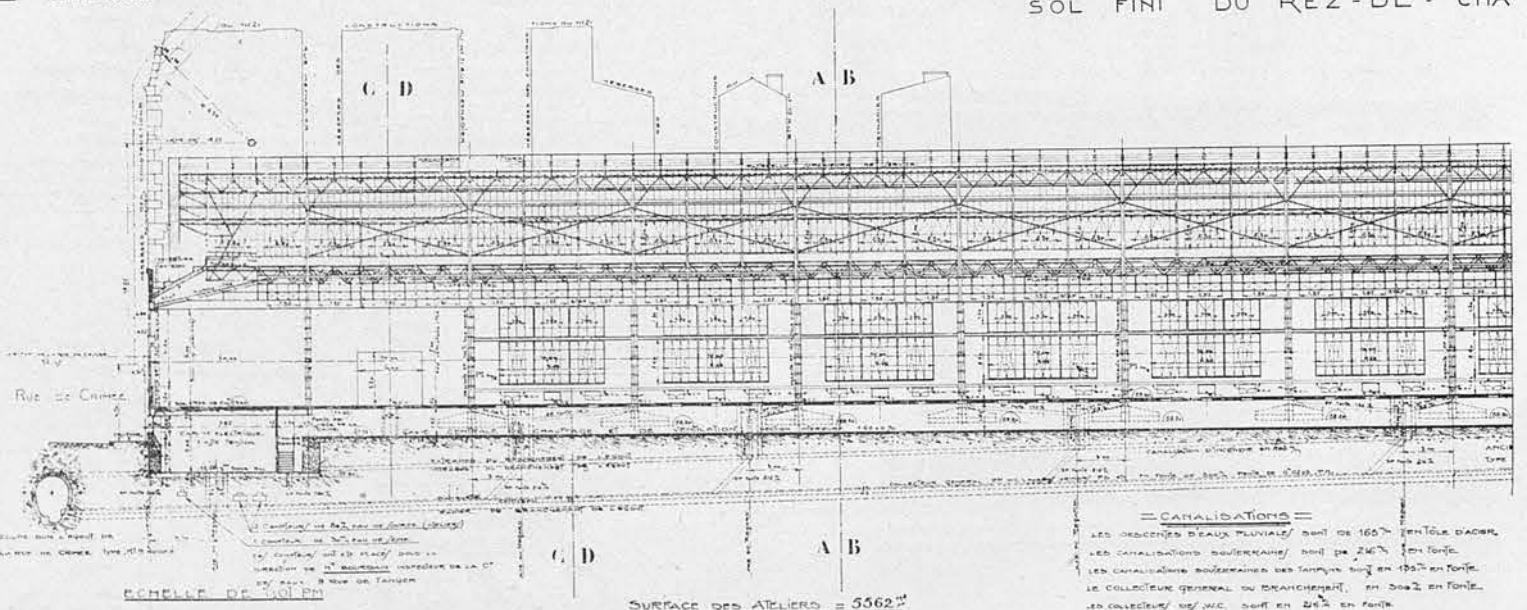
LEGENDE

PCV - Douches, WC, Salle de toilette, et ventilation artificielle/
POT - Siphonage
Eau Tenuviale
POT - Siphonage
POT - Drain

RUE DE CRIMÉE

COUPE LONGITUDINALE SUR

SOL FINI DU REZ-DE-CHA



LE 26 OCTOBRE 1920.

7 . 99 . 101

LE GRAND AXE

USSEE 59,60

